

Législation et confidentialité

Le Protocole DEPIST-HPV55 a fait l'objet d'un avis favorable du CPP ESTIII le 06/03/2012 et d'une autorisation de l'Autorité Compétente le 03/01/2012, sous la référence ID-RCB 2011-A01525-36, conformément à la législation en vigueur.

Vous êtes libre de participer ou non à ce protocole. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement et donc cesser votre participation sans avoir à vous justifier et sans conséquences quant à la qualité des soins qui vous sont prodigués.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant, sur simple demande adressée au médecin coordonnateur de l'AMPM, selon la loi CNIL n°78-17 du 06/01/1978.

Toute information recueillie dans le cadre de ce protocole sera traitée de façon confidentielle et analysée de façon anonyme.

Les résultats globaux seront diffusés par l'AMPM à l'issue de l'étude.

Femmes de 35 à 65 ans

TEST HPV

Test Négatif

Suivi gynécologique
annuel

Nouveau Test HPV
dans 5 ans

Test Positif

Consultation
médicale

+
Examens
complémentaires



Association Meusienne de Prévention Médicale

Président : Dr Alain FRANÇOIS

Médecin Directeur : Dr V. RIVIÈRE-SIMONET

Responsable Scientifique : Dr P. MERLIN

AMPM

31 Rue du Four

55000 BAR LE DUC

Téléphone : 03.29.46.46.00

Télécopie : 03.29.46.46.54

Messagerie : ampm55@wanadoo.fr

Notice d'information à lire avec attention

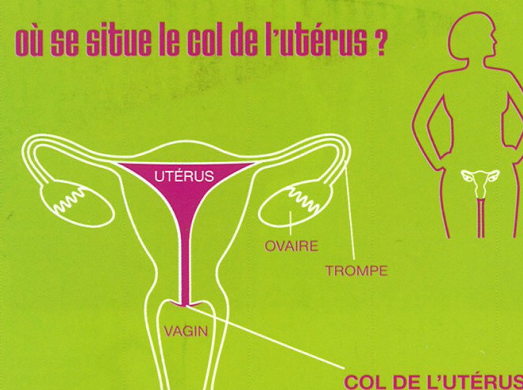
Dépistage du cancer du Col de l'Utérus dans la Meuse : PROTOCOLE DEPIST-HPV 55

**Le frottis, est un geste simple qui peut
sauver des vies.**

Qu'est ce que le cancer du Col de l'Utérus ?

Le cancer du col de l'utérus est principalement causé par des virus très répandus appelés Papillomavirus Humains (HPV). La contamination se fait le plus souvent à l'occasion des premiers rapports sexuels.

où se situe le col de l'utérus ?



Contexte

Le cancer du col utérin représente 3 000 nouveaux cas par an en France. Plus de 90% de ces cas pourraient être évités grâce à un **dépistage régulier**. En effet, le dépistage permet soit de découvrir **des lésions précancéreuses** qui peuvent être traitées efficacement, soit de découvrir **un cancer à un stade précoce** auquel il peut être curable. Le dépistage est actuellement recommandé **tous les 3 ans** pour toutes les femmes **de 25 à 65 ans**. Cependant, plus de 40% des femmes concernées en France ne suivent pas ces recommandations.

Ce dépistage repose actuellement sur la réalisation d'un **frottis**, qui consiste à prélever les cellules qui sont à la surface du col de l'utérus avec une petite brosse. Le frottis est habituellement analysé par **test cytologique**, qui recherche des anomalies cellulaires visibles au microscope. Un nouveau test, appelé **test HPV**, permet de détecter la présence d'un virus appelé Papillomavirus humains (HPV), qui est contracté le plus souvent à l'occasion des premiers rapports sexuels. Cette infection virale est très fréquente et le plus souvent transitoire et sans aucun symptôme. Cependant, si ce virus persiste pendant plusieurs années, il **peut être responsable de lésions précancéreuses et cancéreuses** du col utérin. Des études ont montré que **le test HPV est plus efficace** pour

Objectifs du Protocole DEPIST-HPV 55

L'objectif principal du Protocole DEPIST-HPV 55 est de tester les conditions de mise en place en population générale du test HPV pour le dépistage primaire du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 35 à 65 ans. « Il a également pour objectif d'organiser le dépistage du cancer du col par test cytologique pour les femmes de 25 à 34 ans. »

Coordination du Protocole DEPIST-HPV 55

Cette campagne pilote est organisée par l'AMPM, en collaboration avec le Laboratoire Espace-Bio de Metz, à la demande de l'INCa (Institut National du Cancer). Les investigateurs coordonnateurs en sont le Docteur Véronique RIVIERE-SIMONET, Médecin Directeur de l'AMPM et Monsieur Richard WASELS, Biologiste à Metz.

Financement du Protocole DEPIST-HPV 55

Institut National du Cancer (INCa), la Ligue contre le Cancer, l'ARS de Lorraine et la CPAM de la Meuse.

Durée du Protocole DEPIST-HPV 55

La participation de **17 000 femmes meusiennes** est attendue pendant la phase d'invitation qui durera 16 mois. La durée de participation pour chaque sujet sera au maximum de 14 mois, en cas de tests complémentaires.

Réalisation des tests de dépistage

Votre frottis sera analysé par test HPV au

Laboratoire Espace-Bio de Metz ou par test cytologique dans un cabinet d'anatomie pathologique.

Bénéfices attendus, contraintes et risques prévisibles

Le dépistage permet de **détecter de façon précoce les lésions** précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus, qui la plupart du temps ne se manifestent par aucun symptôme et qui peuvent être traitées très efficacement.

Le frottis est un geste simple et non douloureux, qui se fait en position gynécologique. Il peut occasionner un léger saignement. Ce geste ne présente pas d'autre risque particulier.

Résultats des tests de dépistage

Les résultats seront envoyés à votre gynécologue et/ou à votre médecin généraliste qui vous recontactera en **cas d'anomalie pour réaliser les examens complémentaires nécessaires**(cytologie, colposcopie, biopsie). Si le test **HPV est négatif**, la réalisation d'un nouveau test HPV est préconisée **5 ans** plus tard.

Dans l'intervalle, un suivi gynécologique **annuel** est vivement **recommandé** (même au-delà de 65 ans) et tout symptôme inhabituel nécessite une consultation médicale.